

École doctorale Sciences, technologies, santé Galilée
Conseil
1^{er} mars 2024

Représentants des unités de recherche :

BESSIS Natacha
BODINI Olivier
BOISSIER Marie-Christophe, représenté par Nadine VARIN-BLANK
CHARNOIS Thierry, représenté par Jaime ARIAS
HASSOUNI Khaled, absent
HU Yueyun
MOKRAOUI Anissa, absente
NIER Francis
PERRIN Hélène
RÖDEL Heiko, représenté par Olivier BODINI
SAVARIN Philippe
VARIN-BLANK Nadine
VREL Dominique

Représentants des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs :

ARIAS Jaime
GIROD Séverine

Doctorantes et doctorants élus parmi les doctorants inscrits à l'école doctorale :

DE LA TAILLE Thibault, représenté par Natacha BESSIS
MAHE Cassandre, absente
RADHAKRISHNAN Pooja, absente

Personnalités extérieures :

GREGOIRE Gilles, représenté par Hélène PERRIN
HIBTI Mohamed, excusé
KERN Michel

Invités permanents :

ATTAL Jean-Pierre, absent
BEGUIN François, absent
CHAMERON Stéphane, excusé
CHARNAUX Nathalie, absente
LÉPINE Alexandra
MANIL Bruno
MOLINIER Pascale, excusée
OUDAR Olivier, absent
PLANES Carole, absente

Ordre du jour

1. Informations générales,
2. Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 1^{er} décembre 2023 (vote)
3. Campagne 2024 d'attribution des contrats doctoraux de l'ED : dotation, procédures d'inscription, calendrier (vote),
4. Validation des appels d'offres des contrats doctoraux 2024 (vote),
5. Retour sur le groupe de travail comité de suivi de thèse,
6. Présentation des résultats de l'enquête 2022-2023 sur les formations doctorales,
7. Présentation des résultats de l'enquête 2023 auprès des doctorants,
8. Informations sur l'évaluation HCERES de l'école doctorale,

9. Informations sur le prix de thèse 2024 et sur les événements de l'école doctorale,
10. Questions diverses.

Le quorum est atteint à 14h05, Olivier Bodini ouvre le conseil de l'école doctorale Sciences, technologies, santé Galilée.

1. Informations diverses

Olivier Bodini souhaite la bienvenue à Hélène Perrin directrice adjointe du LPL en remplacement de Anne Amy Klein.

Olivier Bodini informe les membres du conseil que le collège des écoles doctorales a lancé un appel d'offres pour trois contrats doctoraux dont un qui concerne l'ED sur la thématique sport/handicap/biomécanique. Les deux autres contrats sont fléchés sciences humaines et sociales (ED Érasme). Il ajoute également qu'il y a deux contrats doctoraux financés par le projet QuanTEdu sur la thématique quantique. Deux sujets ont été retenus par le jury local. Les laboratoires associés à ce projet sont le LPL, LSPM, LIPN, LAGA. Il est important que l'ensemble des unités de recherche déposent des sujets.

Hélène Perrin informe qu'il existe un réseau sur le quantique et invite les laboratoires à le rejoindre avec l'organisation d'événements par le DIM ouverts à tous.

Bruno Manil ajoute que les sujets sont soutenus par l'Institut Galilée.

Olivier Bodini annonce que les élections des représentants des doctorants pour le conseil de l'ED se tiendront le 12 mars 2024 et qu'une liste a été déposée. Nous devrions avoir des représentants au prochain conseil.

Hélène Perrin précise avoir fait le relai dans son laboratoire.

Olivier Bodini indique que le cycle de conférences intégrité scientifique organisé par la vice-présidente de la commission recherche, le réseau des correspondants et correspondantes intégrité scientifique des unités de recherche et la direction de la recherche a été finalisé. Ces conférences sont ouvertes à l'ensemble des personnels, des doctorants et doctorantes, des étudiants et étudiantes de master de l'université., Elles auront lieu les :

- 21 mars 2024 - 16h-18h - Campus de Bobigny Amphi Hannah Arendt

Intervenante : Ghislaine Filliatreau Directrice de recherche émérite Inserm et déléguée à l'intégrité scientifique à l'Inserm, membre du CER de l'APHP, conseillère auprès de la directrice générale à la recherche et l'innovation et membre du collège de déontologie de l'Inserm.

Titre : Propriété intellectuelle des thèses, des résultats d'une recherche collective.

- 27 mai 2024 - 16h-18h - Campus de Villetaneuse - Amphi Fermat

Intervenante : Chérifa Boukacem-Zeghmouri - Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication – Université le Lyon, Chargée de mission Science Ouverte pour l'UCBL
Titre : Les revues prédatrices et les mécanismes de prédation dans la publication scientifique.

- 6 juin 2024 - 16h-18h - Campus de Villetaneuse - Amphi Euler

Intervenant : Charles Joseph-Oudin - Avocat du cabinet DANTE

Titre : L'intégrité de la doctrine juridique à l'épreuve de l'industrie pharmaceutique

Olivier Bodini rappelle également que la journée femme et sciences se déroulera le 8 mars 2024 et que l'inauguration de l'amphi D renommé Claudine Hermann se déroulera lors de cette journée. De conférences et des ateliers sont au programme, en présence de Jean-Paul

Hermann son époux.

Hélène Perrin ajoute qu'elle présentera le parcours de Claudine Hermann.

Olivier Bodini informe que le budget 2024 de l'ED est de 42 750 € et de 47 286 € pour les bourses aux mérites.

Olivier Bodini indique que le poste de gestionnaire de l'école doctorale est vacant depuis ce jour. Un recrutement va être organisé : le poste va être publié et sera à pourvoir dès que possible.

2. Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 1^{er} décembre 2023

Ayant reçu le compte rendu tardivement et n'ayant pas eu le temps d'en faire une lecture, ce point est reporté au prochain conseil.

3. Campagne 2024 d'attribution des contrats doctoraux de l'ED : dotation, procédures d'inscription, calendrier,

Olivier Bodini annonce que l'école doctorale dispose de 27 contrats doctoraux affectés par le ministère et par l'USPN dont un est scindé en deux pour la bourse au mérite (il reste donc 26 contrats et un demi contrat doctoral).

A titre d'information, l'Inspection générale de l'ESR a trouvé la méthode de répartition des contrats doctoraux très intéressante.

Les effectifs d'encadrement par pôle sont 168 pour le pôle PBMC, 115 pour le pôle physique matériaux et 162 pour le pôle MathSTIC.

La proposition de répartition des contrats doctoraux par le bureau de l'ED est la suivante :

- PBMC : 10 contrats (9.82)
- Physique matériaux : 7 contrats (6.72)
- MathSTIC : 9 contrats (9.47)

La règle retenue par le bureau est l'arrondi à l'entier le plus proche. Il y a également eu une réflexion pour la demi allocation qui a été attribuée au LSPM l'année dernière. Pour rappel, cette demi allocation privilégie les projets internationaux et/ou interdisciplinaire. Toutes les unités de recherche peuvent présenter des dossiers. La priorité serait donnée au pôle MathSTIC cette année (en trouvant un demi financement).

Francis Nier interpelle en disant que l'année dernière des candidats se sont censurés car ils pensaient que seuls les projets interdisciplinaires étaient retenus. Il conviendrait de ne pas faire modifier la règle en cours de campagne pour la rendre plus souple. Il faut privilégier l'interdisciplinarité et l'international cette année.

Yueyun Hu demande si une cotutelle peut être acceptée comme demi financement.

Olivier Bodini répond par la négative. Il rappelle également que pour un financement par un contrat de recherche ANR, celle-ci doit être en gestion USPN.

Alexandra Lépine ajoute que les LABEX gérés par USPN sont également éligibles ainsi que la FSMP.

Philippe Savarin salue cette demi bourse qui est très intéressante de par son interdisciplinarité, ces contrats doivent être mis en avant.

Yueyun Hu s'interroge sur l'arbitrage des arrondis dans l'attribution des contrats doctoraux.

Olivier Bodini répond que c'est la règle et qu'elle s'applique pour tous. Le pôle Math STIC sera peut-être dans une autre configuration l'année prochaine, les années précédentes c'étaient le pôle PBMC qui était défavorisé.

Olivier Bodini ajoute que cette année il y aura également deux contrats doctoraux EUR. Des discussions vont être engagées entre le L2TI et le LIPN, ce qui va peut-être remettre en question le contrat MathSTIC. L'appel d'offre Math STIC sera publié en fonction de ce retour.

Olivier Bodini revient sur la pondération des HDR qui avait été évoquée l'année dernière pour l'attribution des contrats doctoraux. Cela risque de faire une grosse disparité entre les pôles.

Francis Nier ajoute que le LAGA aura un contrat financé par le COFUND MathInParis cette année.

Les membres du conseil se prononcent favorablement, à l'unanimité, sur la répartition des contrats doctoraux 2024.

4. Validation des appels d'offres des contrats doctoraux 2024

Pour l'appel d'offre du demi contrat doctoral, Olivier Bodini rappelle que ce contrat a une règle spécifique et qu'il n'est pas possible de candidater aux deux appels d'offres. Le dépôt des dossiers doit se faire au plus tard le 24 mai 2024. Cette règle pouvant être confuse, le jury sera le même pour les deux appels.

Pour la constitution du dossier il faut prendre en considération le nombre de contrats doctoraux USPN obtenu par la direction de thèse sur les 3 dernières années. Les candidats seront auditionnés par le jury de chaque pôle. Les jurys seront les mêmes pour les 2 appels d'offres.

Francis Nier soulève que dans la partie dépôt et validation dans les appels d'offres la phrase « Date limite d'ouverture des dossiers de candidatures sur la plateforme numérique des doctorants : 24 mai 2024 » n'est pas claire. Il propose de la remplacer par : « date limite de création des dossiers de candidatures sur la plateforme numérique des doctorants : 24 mai 2024 ».

Olivier Bodini ajoute que les dates ne sont pas modifiables. Si la validation n'est pas effectuée au 30 mai 2024, le dossier ne sera pas accepté. Il s'agit d'un concours et les règles sont strictes.

Séverine Girod souligne une erreur de date dans l'encart relatif à la réception de l'attestation de co-financement pour le demi contrat doctoral. Le 3 juillet 2023 et le 1^{er} septembre 2023 sont à modifier par le 3 juillet 2024 et le 1^{er} septembre 2024.

Nonobstant les deux modifications à apporter à l'appel d'offres, Olivier Bodini soumet au vote le concours d'attribution d'un demi-contrat doctoral pour la campagne 2024-2025.

Vote :
16 pour

L'appel d'offres pour le demi contrat doctoral de la campagne 2024 est approuvé à l'unanimité.

Concernant l'appel d'offre pour le concours des contrats doctoraux, Olivier Bodini informe que le dépôt des sujets doit se faire au plus tard le 13 mai 2024.

Alexandra Lépine informe que pour harmoniser la publication des sujets de thèse un template sous format Latex et Word sera transmis.

Comme pour l'appel d'offre du demi contrat doctoral, il sera fait la même modification dans la partie dépôt et validation dans les appels d'offres : « Date limite d'ouverture des dossiers de candidatures sur la plateforme numérique des doctorants : 24 mai 2024 » remplacée par « date limite de création des dossiers de candidatures sur la plateforme numérique des doctorants : 24 mai 2024 ».

Olivier Bodini annonce qu'il faudra définir les dates des jurys. L'idéal serait la semaine du 11 au 14 juin 2024. L'attribution des contrats doctoraux se fera par le conseil du 28 juin 2024.

Hélène Perrin informe qu'elle sera le contact pour le jury du LPL. Il faut le changer en ce sens sur l'appel d'offre. Par ailleurs, la date retenue pour le jury du pôle physique matériaux est le 14 juin 2024.

Nonobstant les deux modifications à apporter à l'appel d'offres, Olivier Bodini soumet au vote le concours d'attribution des contrats doctoraux pour la campagne 2024-2025.

Vote :
16 pour

L'appel d'offres des contrats doctoraux pour la campagne 2024 est approuvé à l'unanimité.

Olivier Bodini évoque le contrat doctoral MATH STIC. Les dates de la campagne sont identiques aux autres appels d'offres. Les noms des responsables de chaque pôle sont précisés. Cet appel d'offre sera diffusé selon les discussions au sein de la fédération MathSTIC.

Olivier Bodini soumet au vote l'appel d'offres du contrat doctoral MathSTIC pour la campagne 2024-2025.

Vote :
16 pour

L'appel d'offres du contrat doctoral MathSTIC est approuvé à l'unanimité (sous réserve des discussions au sein du pôle).

5. Retour sur le groupe de travail comité de suivi de thèse

Olivier Bodini informe que suite à la parution du nouvel arrêté relatif au doctorat, la procédure du comité de suivi individuel n'était plus très claire. Il a été décidé en CED de mettre en place un groupe de travail afin de rendre les choses plus consensuelles et d'harmoniser certaines procédures entre les deux écoles doctorales.

Il informe que trois réunions du groupe de travail se sont tenues. Le précédent vademecum a été repris par un guide pratique expliquant le rôle de chacun, qui l'organise et ainsi recentrer sa fonction principale à savoir comment se déroule la thèse et les sujets de harcèlement ou discrimination. Les trois temps distincts ont été modifiés comme suit : huis clos avec le doctorant ou la doctorante, présentation de la thèse avec la direction de thèse qui ne doit pas prendre part au débat et enfin le huis clos avec la direction de thèse.

Bruno Manil n'est pas certain de la pertinence de cet ordre de passage. Ne peut-on pas laisser le choix aux doctorants ou doctorantes ?

Olivier Bodini répond qu'il y a eu beaucoup de discussions par rapport aux aspects scientifiques et relationnels et que le meilleur moyen de soulever d'éventuelles difficultés c'est d'inverser ces temps d'échanges en ce sens pour éviter que les aspects scientifiques prennent trop le dessus. Il ajoute par ailleurs également que la composition des membres des comités de suivi de thèse pourra dorénavant se faire six mois après la première inscription pour avoir le temps de connaître le doctorant ou la doctorante. Les unités de recherche devront être impliquées dans la constitution des comités.

Hélène Perrin demande si les comités de suivi ont vraiment relevé des problèmes.

Olivier Bodini répond que certains doctorants ou doctorantes préfèrent se dévoiler plus dans l'enquête anonyme. Le comité de suivi de thèse n'est pas forcément le lieu idéal pour faire des déclarations, néanmoins des difficultés sont détectées en CSI. Pour rappel, en cas de conflit, il faut organiser un CSI exceptionnel et s'en servir.

Nadine Varin souhaite faire des propositions et/ou remarques notamment sur la diffusion de ces informations. Il faut être certain d'une diffusion large pour avoir une transparence envers tous le monde. Il y a eu quelques angoisses cette année et il ne faut pas que le CSI soit considéré comme un tribunal. De plus, elle trouve que les CSI en visio avec des membres qui sont à l'autre bout de la France sont moins objectifs avec souvent des CSI organisés entre deux patients ou deux réunions. Il faudrait privilégier le présentiel car le but étant d'encadrer les choses.

Olivier Bodini répond par l'affirmative et va inciter au présentiel pour l'inscription en deuxième année, mais il ne faut pas se priver d'experts de province.

Séverine Girod informe que les projets de documents seront envoyés la semaine prochaine aux membres du conseil et que ce travail a été fait en appui du guide rédigé par le réseau national des collèges doctoraux.

6. Présentation des résultats de l'enquête 2022-2023 sur les formations doctorales

Séverine Girod présente les résultats de l'enquête des formations doctorales. 32 formations ont été évaluées soit 1 019 envois pour 488 retours, ce qui fait un taux de participation de 48 % (après trois relances). Ceci est plutôt satisfaisant. Ce qu'il faut essentiellement en retenir :

- 92 % des doctorants sont satisfaits des attendus des formations par leurs contenus et 96 % de l'ambiance générale de celles-ci.
- 90 % des doctorants recommanderaient nos formations.
- La qualité des formateurs est reconnue.

Les insatisfactions qui sont remontées concernent soit :

- Des volumes horaires insuffisants pour certaines formations.
- Beaucoup de report des formations dûs aux mouvements de grève.

- Des conditions matérielles (salles trop chaudes en été ou des vidéoprojecteurs qui ne fonctionnent pas ou encore le manque de prises dans des salles pour charger les ordinateurs).
- Le manque de participants à certaines formations

Elle ajoute qu'il va falloir faire une analyse de comparaison avec le retour des enquêtes 2023/2024 pour adapter au mieux le catalogue des formations doctorales.

Hélène Perrin demande s'il serait envisageable de proposer au catalogue une formation à la création d'entreprise.

7. Présentation des résultats de l'enquête 2023 auprès des doctorants

Sandrine Caron présente les résultats de l'enquête 2023. Il y a eu 81 doctorants et doctorantes qui ont répondu. Il faudrait envoyer cette enquête plus tôt (courant avril pour avoir plus de réponses. Il y a une bonne répartition sur les années de thèses, 4 doctorants non financés ou sinon par bourse gouvernementale.

Les demandes de financements faites à l'ED pour des missions relèvent très peu de refus, 36 % ont demandé des financements et sont bien informés du dispositif. Les conditions matérielles sont réunies, peu de doctorants et doctorantes utilisent Teams et leurs adresses mails étudiantes. Ils favorisent l'adresse mail des personnels.

16 % des répondants ont du mal à gérer vie personnelle et professionnelle, essentiellement des femmes. 15 répondants disent avoir vécu des souffrances psychiques et/ou physiques (anxiété, dépression, burn out...). 2 ont déclaré avoir vécu une situation de harcèlement moral et ne savent pas à qui s'adresser. Certains en ont parlé en comité de suivi de thèse. Souvent, l'exigence des directions de thèses est considérée comme du harcèlement. Il n'y a pas de harcèlement sexuel déclaré pour l'ED Galilée.

Les répondants sont satisfaits de l'accueil et accompagnement des unités de recherche, de l'école et des directions de thèses. 25 % disent ne pas connaître leur tuteur..

40% des répondants trouvent leur rémunération faible., Certains doctorants et doctorantes souhaiteraient avoir des temps d'échanges avec des professionnels. Ils sont globalement satisfaits de la plateforme SIRIUS.

Cette année, les questions sur le comité de suivi de thèse vont être développées car un pourcentage trop important ne connaît pas son fonctionnement.

8. Informations sur l'évaluation HCERES de l'école doctorale

Olivier Bodini annonce que la visite s'est plutôt bien passée et que trois points ont été soulevés :

- Le portfolio des compétences qui n'existe pas.
- Le manque de suivi des docteurs. Les enquêtes nationales sur l'insertion professionnelles sont effectuées par l'Observatoire de la Vie Etudiante de l'Université. La direction de la recherche travaille avec ce service pour les enquêtes nationales. Le projet est de mettre en place une enquête annuelle par la direction de la recherche directement auprès des directions de thèse et des unités de recherche afin d'avoir un suivi de l'insertion professionnelle.
- Le manque de continuum entre le master et le doctorat et le fait que certaines équipes de recherche ne sont pas ou peu adossées à un master.

9. Information sur le prix de thèse 2024 et sur les événements de l'école doctorale

Sandrine Caron informe que l'ED Galilée a reçu huit dossiers (trois LAGA, un L2TI, un LIPN, un LPL et un LSPM). Le jury est composé de Natacha Bessis, Dominique Ledoux, Fatih Zighem, Nabil Mustapha, Francis Nier, Guilhem Bousquet, Frédéric Du Burck, Léopold Fezeu et Olivier Bodini. Chaque candidature aura une double lecture et le jury se réunira le 24 avril 2024. Ce prix sera remis lors de la journée de remise des diplômes du 24 mai 2024.

Sandrine Caron fait un point sur les événements à venir :

- 3 mai 2024 : journée transversale des sciences (bâtiment Geroge Sand - MSH Paris Nord).
- 24 mai 2024 : remise des diplômes de doctorat promotion 2023 avec les premiers diplômés MathSTIC ET EUR). Le livret des thèses soutenues est en cours de finalisation.
- 3 juin 2024 : journée scientifique de l'ED avec les présentations sur le modèle « ma thèse en 180 secondes » pour les doctorantes et doctorants de deuxième année. Pour rappel, il s'agit d'une journée obligatoire. Par ailleurs, 12 doctorants sont inscrits pour présenter un poster dont le prix est soumis au vote des doctorants. Il y a également un prix pour le meilleur orateur par pôle.

Lors de la précédente édition, Alexandra Lépine a été membre du jury car il manquait un encadrant pour le pôle physique matériaux. Elle lance un appel à volontaire pour la remplacer au sein du jury le 3 juin 2024.

Bruno Manil accepte de faire partie du jury de la journée scientifique de l'ED.

10. Questions diverses

En l'absence de question diverses, le directeur de l'école doctorale clôt le conseil à 17h08.